

Plan National d'Action Busard cendré en Pologne

Objectif spécifique 1 : Augmenter le succès de reproduction

- 1.1. Protection active des nids menacés par les travaux agricoles
- 1.2. Réduction de la population de renards

Objectif spécifique 2 : Prévenir les changements négatifs dans la structure spatiale des terres agricoles

- 2.1. Promouvoir les mesures agricoles favorables à la reproduction et à l'alimentation du Busard cendré
- 2.2. Création de sites écologiques dans les friches utilisées par le Busard cendré pour la reproduction
- 2.3 Achat ou location de terrains (friches) utilisés comme sites de reproduction par les Busards cendrés
- 2.4. Création de bandes en jachère dans les secteurs cultivés
- 2.5. Utilisation de l'habitat dans les zones de reproduction du Busard cendré, conformément aux exigences de l'espèce
- 2.6. Création de sites écologiques sur les terres arables

Objectif spécifique 3 : Informer et sensibiliser les publics

- 3.1. Création et mise à jour d'un site Internet
- 3.2. Formation des agriculteurs
- 3.3. Réalisation de conférences dans les écoles
- 3.4. Réalisation de conférences pour les chasseurs
- 3.5. Préparation d'une campagne de sensibilisation du public sur la conservation du Busard cendré
- 3.6. Préparation et diffusion de communiqués de presse à propos du Busard cendré et de sa conservation, et organisation de conférences de presse
- 3.7. Préparation, impression et diffusion de matériels d'information et d'éducation
- 3.8. Promotion de la conservation du Busard cendré au cours des événements agricoles

Objectif spécifique 4 : Suivi de la population

- 4.1. Suivi du Busard cendré dans le cadre du Système de surveillance des rapaces
- 4.2. Suivi de l'évolution des effectifs et des paramètres de la reproduction de Busard cendré dans certaines régions de la Pologne
- 4.3. Recensement national du Busard cendré
- 4.4. Suivi de la population du Busard cendré dans le cadre de la surveillance des effets des facteurs agricoles, climatiques et environnementaux

Objectif spécifique 5 : Améliorer le niveau de connaissances sur l'espèce

- 5.1. Etudes sur la biologie de la reproduction, en particulier les causes d'échecs de la reproduction
- 5.2. Etudes sur l'alimentation
- 5.3. Etudes sur la dispersion postnuptiale
- 5.4. Identifier les voies de migration et d'hivernage de la population polonaise du Busard cendré
- 5.5. Etudes sur les changements dans le paysage et les zones d'hivernage
- 5.6. Etudes sur l'efficacité des répulsifs pour animaux

Objectif spécifique 6 : Coordination et gestion du Plan National d'Action

- 6.1. Nomination d'un coordinateur du PNA
- 6.2. Création d'un comité de pilotage du PNA et organisation des réunions des membres
- 6.3. Rédaction des rapports annuels d'activités du PNA
- 6.4. Évaluation du PNA
- 6.5. Actualisation du PNA

Objectif spécifique 7 : Construction d'un réseau de personnes chargées de la protection des nids

- 7.1. Organisation de cours et d'ateliers pratiques pour les personnes intéressées par la protection des nids
- 7.2. Organisation de conférences sur la conservation et les études sur le Busard cendré